



Module 1. L'histoire de la traite des personnes au Canada

LA TRAITE DES PERSONNES AU CANADA

GUIDE DU PERSONNEL ENSEIGNANT

DURÉE : 60 MINUTES

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE : Comprendre ce qu'est la traite des personnes et connaître la réalité des personnes réduites à l'esclavage dans le contexte, politique, économique et social du Canada entre le 15^e et 19^e siècle.



Matériel d'accompagnement

- **Fiche de l'élève** — Module 1 à télécharger ou à imprimer
- **Vidéo YouTube** — À visionner en ligne

- **Préalable** : Aucun
- **Notes** : Avoir accès à Internet

Cette ressource pédagogique peut être utilisée en classe présentielle ou virtuelle. Les activités peuvent se faire individuellement, en équipe ou en groupe-classe.

Soutien aux élèves

Lorsqu'une discussion affecte vos élèves :

Jeunesse, J'écoute offre un service de soutien 24/7 gratuit, sans jugement et confidentiel, peu importe le problème. L'élève peut :

- Envoyer le mot PARLER au 686868.
- Appeler le 1-800-668-6868.

Ce module s'intègre au Curriculum de l'Ontario :

Niveau	Programme-cadre	Cours	Domaines
12 ^e	Études canadiennes et mondiales	Histoire mondiale depuis le XVe siècle (CHY4U)	A. Le monde de 1450 à 1650 (A1.2) B. Le monde de 1650 à 1789

Niveau	Programme-cadre	Cours	Domaines
			C. Le monde de 1789 à 1900

A. Qu'est-ce que la traite des personnes ?

A.1. Définition de la traite des personnes

1. Invitez les élèves à lire la définition de « traite des personnes » qui se trouve à la section **A.1. Définition de la traite des personnes de la Fiche de l'élève**.
2. Demandez aux élèves de répondre aux énoncés de la section **A.1. Définition la traite des personnes de la Fiche de l'élève**.



Corrigé

- **Matteo embauche Jasmin pour travailler dans son entreprise de tonte de pelouse. Il le paie 22\$/heure et respecte les conditions prévues à leur contrat de travail**
 - **Non.** Bien que Matteo utilise le travail de Jasmin pour faire du profit, il ne le fait pas travailler dans de mauvaises conditions ni sans son consentement et le paie en fonction de ce qui est entendu.
- **Irène a fugué de la maison de ses parents et a emménagé avec son amie Jeanne. Comme Irène n'a pas d'emploi et qu'elle ne peut pas aider à payer le loyer, Jeanne lui demande parfois de faire des faveurs sexuelles à Tom. En échange, Tom paie le loyer de Jeanne et Irène.**
 - **Oui.** Même si Irène a emménagé avec Jeanne de plein gré, Jeanne a du contrôle sur Irène puisqu'elle n'a pas d'autre endroit où aller vivre. Jeanne utilise Irène en l'incitant à faire des faveurs sexuelles à Tom en échange de du paiement de leur loyer.

- **Léo a été engagé par Paul pour travailler à la ferme pour l'été. Paul lui avait promis une paie de 2 000\$/semaine. Cela dit, Paul lui a seulement versé 90\$ après 8 semaines. Léo n'a pas d'argent pour retourner chez lui.**
 - **Oui.** Paul exploite Léo. Léo avait consenti à travailler pour 2 000\$, alors que Paul lui verse seulement 90\$. Donc, Paul exploite Léo car Paul profite du travail de Léo sans le payer, ce qui était convenu. Par ailleurs, Paul a du contrôle sur Léo, puisque ce dernier ne peut pas partir.

3. Demandez aux élèves si la définition leur fait penser à un concept qui leur est familier.

Objectif de la discussion

L'objectif de la discussion est de permettre aux élèves de faire le lien entre le concept de traite des personnes et de l'esclavage.

Si les élèves ne font pas le rapprochement d'eux-mêmes, utilisez des exemples d'esclavage et demandez-leur s'ils entrent dans la définition de « traite des personnes ». Par exemple :

- Selon vous, est-ce que forcer des personnes africaines à être transportées en Amérique du Nord pour faire du travail non-rémunéré dans des champs de coton est de la traite de personnes ?
 - Selon toi, est-ce qu'il y a une différence entre l'esclavage et la traite de personnes ?
-



Citation

« On décrit souvent la traite des personnes comme une forme moderne d'esclavage. »

Source : Gouvernement du Canada

B. L'esclavage au Canada

B.1. Introduction à l'esclavage au Canada

1. À partir des questions ci-dessous, animez une discussion sur l'existence de l'esclavage au Canada.



Discussion

- Selon vous, est-ce que l'esclavage a déjà existé au Canada? Pourquoi?
 - À quelle époque?
 - Qui servait d'esclave?
 - Quelles tâches leur donnait-on?
 - Dans quelles conditions vivaient ces personnes?
-

2. Expliquez aux élèves qu'ils vont regarder une vidéo sur une exposition qui parle de l'histoire de l'esclavage au Canada.

3. Demandez aux élèves de lire les questions de la **section B.1. Introduction à l'esclavage au Canada** et de porter attention à ces informations durant la vidéo.

4. Présentez la vidéo de la **section B.1. Introduction à l'esclavage au Canada** et demandez aux élèves de répondre aux questions.



Conseil d'adaptation

Au besoin, présentez la vidéo aux élèves à plus d'une reprise pour assurer leur bonne compréhension de l'information.



Corrigé

- **Quand l'esclavage des personnes noires débute au Canada ?**
 - En 1629. Il est à noter que la première personne noire réduite à l'esclavage à être recensée au Canada est arrivée en 1629. C'était un jeune garçon d'environ une dizaine d'années qui s'appelait Olivier Le Jeune. Il venait de Madagascar. Cela dit, les autochtones étaient utilisés comme esclaves avant 1629.
- **Combien de personnes réduites à l'esclavage ont été recensées au Canada ?**
 - Près de 4 200 personnes ont été recensées au Canada. Comme ce nombre ne représente que les personnes recensées, dans la réalité, le nombre de personnes réduites à l'esclavage était peut-être plus grand.
- **Qui étaient les personnes utilisées comme esclaves au Canada ?**
 - Les personnes autochtones et les personnes afrodescendantes.

- **À partir de quand l'esclavage disparaît-il progressivement au Canada ?**
 - L'esclavage disparaît progressivement au Canada à partir de 1802.
- **Quel est l'évènement qui a légalisé l'esclavage en Nouvelle-France ?**
 - En 1709, l'intendant Jacques Raudot émet une ordonnance qui stipule que si vous achetez une personne noire ou une personne autochtone, il vous appartient en pleine propriété.



Pour aller plus loin

Présentez le vidéoclip de la chanson « QC History X » de Webster et Karim Ouellet : <https://www.youtube.com/watch?v=OdL14IfV3U0>

B.2. La ligne du temps de l'esclavage au Canada

1. Demandez aux élèves d'associer les évènements présentés dans l'exercice de la **section B.2 : La ligne du temps de l'esclavage au Canada** à la période appropriée.



Corrigé

- A) 1793
- B) 1883
- C) 1760
- D) 1554
- E) 1689
- F) 1709



Conseil d'adaptation

Vous pouvez inviter les élèves à associer les événements aux périodes appropriées en fonction de leurs connaissances générales et leur sens de la déduction, mais vous pouvez également les inviter à trouver les réponses dans l'article « Esclavage des autochtones au Canada » :

<https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/slavery-of-indigenous-people-in-canada>

Source : Encyclopédie canadienne

B.3. Le visage de l'esclavage canadien

1. Invitez vos élèves à répondre aux questions à choix de réponse de la **section B.3 . Le visage de l'esclavage canadien de la Fiche de l'élève** et faites la correction en groupe classe.



Corrigé

- **Au Canada, les personnes réduites en esclavage étaient principalement situées :**
 - C) Au Québec, en Ontario et dans les Maritimes. La majorité se trouvait toutefois à Montréal et dans la ville de Québec.
- **Au Canada, l'ethnie des personnes réduites en esclavage se divisait comme suit :**
 - B) 2/3 personnes autochtones, 1/3 personnes noires. Le plus grand nombre de personnes réduites en esclavage recensées au Canada s'élevait à environ 4 200 personnes, dont 2 700 personnes autochtones, et au moins 1 433 personnes noires.
- **Seules les personnes faisant partie de l'élite étaient propriétaires d'esclaves.**
 - B) Faux. Les propriétaires d'esclaves appartiennent à toutes les classes de la société. On trouve notamment des fonctionnaires gouvernementaux, des militaires, des soldats démobilisés, des loyalistes, des commerçants, des marchands de fourrures, des hôteliers et des taverniers, des meuniers, des gens de métier, des évêques, des prêtres et des religieuses.
- **Au Canada, les personnes réduites en esclavage étaient utilisées pour :**
 - E) Toutes ces réponses.

B.4. Les droits des personnes réduites en esclavage au Canada

1. Invitez les élèves à lire la **section B.4. Les droits des personnes réduites en esclavage au Canada de la Fiche de l'élève**.
2. Animez une discussion à partir des questions suivantes :



Pistes de discussion

- Selon toi, serait-ce possible qu'un être humain soit considéré comme un « bien » au Canada aujourd'hui? Qu'est-ce qui protège nos droits?
 - Selon toi, qu'est-ce qui différencie l'esclavage de l'époque de la traite des personnes aujourd'hui?
-



Pour aller plus loin...

Invitez vos élèves à faire une recherche sur une personnalité canadienne réduite en esclavage :

- Marie-Josèphe Angélique :
<https://www.youtube.com/watch?v=KN5iOplwi5Y>
 - Olivier Le Jeune :
<https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/olivier-le-jeune>
 - Chloe Cooley: <https://youtu.be/VQfmHI4mK5w>
-

C. Bibliographie

Vous souhaitez faire des recherches complémentaires ?

Faites attention à vos sources ! Le droit peut varier d'une province ou d'un territoire à l'autre.

- Pour en savoir plus sur la common law en vigueur au Canada, visitez : [**www.CliquezJustice.ca**](http://www.CliquezJustice.ca)
- Pour une définition simple de termes juridiques, visitez : [**www.cliquezjustice.ca/glossaire**](http://www.cliquezjustice.ca/glossaire)

Commission canadienne pour l'UNESCO, « L'Esclavage au Canada ». En ligne :
<https://fr.ccunesco.ca/recherche#q=esclavage>

Encyclopédie canadienne, « Abolition de l'esclavage, loi de 1833 ». En ligne :
<https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/slavery-abolition-act-1833>

Encyclopédie canadienne, « Esclavage des Autochtones au Canada ». En ligne :
<https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/slavery-of-indigenous-people-in-canada>

Encyclopédie canadienne, « Esclavage des Noirs au Canada ». En ligne :
<https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/black-enslavement>

Cette ressource a été créée par l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario dans le cadre du projet CliquezJustice.ca.

© 2023 Association des juristes d'expression française de l'Ontario

